

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Ha 791**
Résidentielle faible densité



USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●	●							
		bi et trifamiliale	h2										
		multifamiliale	h3										
		multifamiliale collective	h4										
		maison mobile	h5										
	Commerce	détail et services de proximité	c1										
		détail et serv. prof. et spéc.	c2										
		hébergement	c3										
		restauration	c4										
		diver. et act. récréotouristiques	c5										
		détail et de serv. contraignants	c6										
		débites d'essence	c7										
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8										
		gros, lourds et act. para-indust.	c9										
	Industrie	prestige	i1										
		légère	i2										
		lourde	i3										
		extractive	i4										
	Insit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1				●						
		institutionnel et administratif	p2										
		communautaire	p3										
		infrastructures et équipements	p4										
	Agricole	culture du sol	a1										
		agriculture, forest. et sylviculture	a2										
		élevage	a3										
élevage en réclusion		a4											
Aire nat.	conservation	n1											
	récréation ext.	n2											
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●	●	●							
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6							
		latérale (m)	min.	3	3	3							
		latérales totales (m)	min.	6	6	6							
		arrière (m)	min.	3	3	3							
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3							
		hauteur (étages)	max.	2	2	2							
		hauteur (m)	max.	11	11	11							
		superficie de bâtiment au sol (m ²)	min.	53	53	53							
		superficie de plancher (m ²)	max.										
	RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30	15	10							
nombre de logement à l'hectare		max.											
espace naturel (%)			10	10	10								
TERRAIN	largeur (m)	min.	25	25	50								
	profondeur (m)	min.			60								
	superficie (m ²)	min.	925	1500	3000								
DISCRÉT.	P.I.I.A.		●	●	●								
DSP. SF6C			(1)(2)	(1)(3)	(1)(4)	(5)							
			(5)(6)	(5)(6)	(5)(6)	(6)							
			(7)	(7)	(7)								

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU	
Usage spécifiquement permis :	
Usage spécifiquement exclu :	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1) art. 35 - usage additionnel de service	
(2) terrain desservi	
(3) terrain partiellement desservi	
(4) terrain non desservi	
(5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau	
(6) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale	
(7) art. 223 - Projet intégré d'habitation	

AMENDEMENTS	
21-06-2019	194-47-2019 (disp. spéc. 7)
21-05-2021	194-57-2021 (disp. spéc. 7)